

DÉLIBÉRATION N°2014.10.08/107

Mise en place de la Commission Locale  
d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

8<sup>ème</sup> séance de l'année 2014

Vendredi 31 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi 31 octobre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Éric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 21 octobre 2014.

**Présents : 28**

**Président**

M. Éric JALTON

**Vice-Présidents**

M. Ary	CHALUS	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE-LAVENETTE	5 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Président

**Conseillers Communautaires -Membres du Bureau**

Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE
Mme Corinne	PETRO
Mme Liliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Francesca	FAITHFUL

**Autres Conseillers Communautaires**

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Georges	BERGINA
M. Jean-Luc	CELIGNY
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Célia	MIMIETTE
M. Olivier	SERVA
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Nadège	THÉOPHILE

**Excusés représentés : 3**

Vice-Présidents :

Mme Éliane GUIOUGOU-FIRPION (6<sup>ème</sup> Vice-Président)  
Pouvoir à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Conseillers Communautaires, Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY  
Pouvoir à M. Rosan RAUZDUEL

Autres Conseillers Communautaires :

M. Jean-Charles SAGET  
Pouvoir à Mme Suzelle SEVILLE-LAVENETTE

**Excusés non représentés : 2**

Vice-Présidents :

Mme Marie-Corine CLOTILDE-LACASCADE  
(13<sup>ème</sup> Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY

**Absents : 17**

Vice-Présidents :

Mme Maguy CÉLIGNY (9<sup>ème</sup> Vice-Président)  
M. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)  
M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Justin DESSOUT-  
M. Michel RINCON-M. Dominique THÉOPHILE

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE- M. Harry DURIMEL-  
Mme Solange LEBLANC- M. Jocelyn LÉRÉMON-  
M. Maurice LORQUIN- M. Daniel MARSIN-  
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE- M. Alix NABAJOTH-  
M. Patrick SELLIN- Mme Ketty WALPO

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur José GUIOLET*.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le IV de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en date du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil communautaire de Cap Excellence n°10.12.09/118 du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire et subséquemment des transferts de charges complémentaires à ceux rendus obligatoires par le code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.02/31 du Conseil Communautaire du 30 avril 2014 portant fixation du nombre de représentants des communes à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges ;
- VU la délibération n° 14.04.05/23 du 22 Avril 2014 du Conseil municipal de la ville des Abymes désignant ses représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T.) ;
- VU L'arrêté municipal AR 2014 DAG 10 434 pris le 10 octobre 2014 par le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault désignant les représentants de sa commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T.) ;
- VU La décision datée du 7 octobre 2014 du Maire de Pointe-à-Pitre désignant les représentants de sa commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T.) ;

**CONSIDÉRANT** l'importance des charges transférées volontairement par les communes membres dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation définitive des charges transférées déduite de l'attribution de compensation versée aux communes membres intervient sur la base d'une majorité qualifiée des communes membres, sur rapport de la CLECT ;

## DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ :

**ARTICLE 1** – La composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence est fixée comme suit :

- *Membres désignés par la ville des Abymes*
  - Madame Maguy CELIGNY ;
  - Madame Renée-Georges DELOUMEAUX-NABAJOH ;
  - Madame Laisely EDOM-PARAT ;
  - Madame Francesca FAITHFUL-VELAYOUDON ;
  - Monsieur Patrick SELLIN.
  
- *Membres désignés par la ville de Baie-Mahault*
  - Monsieur Chazy CIRANY ;
  - Monsieur Georges DAUBIN ;
  - Monsieur Justin DESSOUT ;
  - Madame Murielle JABES.
  
- *Membres désignés par la ville de Pointe-à-Pitre :*
  - Monsieur José GUIOLET ;
  - Madame Suzelle SEVILLE-LAVENETTE ;
  - Monsieur Marcel SIGISCAR ;

**ARTICLE 2** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3** – Le Président, le Directeur Général sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, ainsi qu'à Madame le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

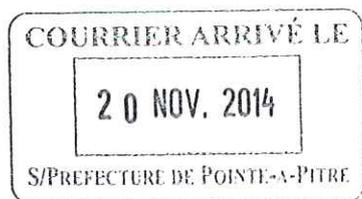
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 05 novembre 2014

Le Président

Eric JAY



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 20 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise aux membres de la CLECT, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 21 NOV. 2014